

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Sébastien ZAEGEL


N° CP/2013/743 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, aux conventions d'objectifs et développement sportif et aux Championnats d'Alsace

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 136 393,53 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 1 853 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 56 484,52 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif lourd
- 76 800 € au titre de l'aide aux conventions d'objectifs et de développement sportif
- 1 256,01 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace.

Elle approuve par ailleurs la convention d'objectifs et la convention financière 2013/2014 à intervenir entre le Département et l'Association "Sélestat Alsace Handball", bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80687-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13